

INFOREAU

Le Bourg - Villaroche - Le Plessis-Picard - Ourdy - Eprunes - Galande



■ URBANISME

Les Jardins de Réau

PAGE 12

■ « L'EUROPE ET SON FONCTIONNEMENT » : PAGES 10 ET 11



■ LE PORTAIL FAMILLE : PAGE 17



LE MOT DU MAIRE



ONT PARTICIPÉ À CE NUMERO

Alain AUZET, *Maire*

Farid BA IDRISSE,

Conseiller Municipal

Christian BOEY,

Conseiller Municipal

Magali MOULINOT,

Service Communication

Les jeunes du C.M.J.

**Les membres bénévoles du
Comité de Rédaction :**

Nathalie KLECZINSKI

Françoise PERREAU

LE COMITE DE REDACTION DE



Le comité de rédaction est un regroupement de personnes bénévoles qui se réunit pour réaliser un bulletin municipal.

Il est ouvert à tous les habitants.

Vous avez des idées, vous souhaitez vous investir et participer pour écrire des articles, réaliser des interviews,

REJOIGNEZ-NOUS

CHÈRES RÉALTAISES, CHERS RÉALTAIS,

L'année 2018 s'avance et apporte avec elle l'évolution inévitable dont nous vous parlons depuis plusieurs mois, voire plusieurs années.

A partir de la fin du mois de Mars, de nouveaux habitants s'installeront dans le bourg. Dans les quarante logements sociaux du programme des « Jardins de Réau » tout d'abord, puis un mois plus tard dans une partie des autres logements neufs de ce programme. Les plus pessimistes y verront la fin d'une époque, la disparition de leur village. Les autres y verront une évolution nécessaire de notre commune, préalable incontournable à l'implantation de commerces et services. Quelque soit la vision que nous aurons de notre commune à l'issue de ces livraisons de logements, la volonté de la municipalité reste intacte : un aménagement exigeant de nos espaces publics.

C'est ainsi que nous proposerons au Conseil Municipal qui votera le budget primitif 2018 un aménagement des allées du cimetière, qui nous permettra d'arriver à notre objectif de suppression complète des produits phytosanitaires utilisés par la commune, tout en apportant une réelle amélioration paysagère.

En 2018, nous proposerons également de confier à un cabinet spécialisé une étude de réaménagement de la rue Frédéric Sarazin, qui donnera lieu à la mise en œuvre des travaux à partir de 2019 en 2 ou 3 phases. Le cahier des charges sera clair : rendre la commune « conforme » au regard des normes d'accessibilité, apporter du cachet à notre bourg, fluidifier les circulations (véhicules mais aussi piétons et cycles, avec le soucis permanent de préserver la circulation des engins agricole).

Après le chemin du cimetière, nous devrions réaliser la réfection d'une autre rue de la commune et nous ambitionnons de poursuivre ainsi ce programme avec la remise en état d'une rue chaque année.

Dans la poursuite de la démarche environnementale initiée depuis plusieurs années, nous procéderons au remplacement de la totalité des luminaires des candélabres du hameau d'Ourdy par des éclairages à Led, plus économiques et plus écologiques.

Notre église sera fermée de Mars à Octobre pour une réfection de la toiture et de la charpente de la Nef et du Chœur, première phase d'un programme de remise en état de l'édifice.

De nombreux autres travaux seront bien entendu proposés mais il est prématuré d'en dresser une liste exhaustive. Quoi qu'il en soit, ces travaux coûteux ne sont possibles que grâce aux recettes nouvelles générées par la montée en charge du parc d'activités logistique de l'A5.

Soyez sûrs que c'est donc avec un cap bien défini que la municipalité et moi-même travaillons au jour le jour, à votre service.

Alain AUZET

Maire de Réau

Bien fidèlement

LA VIE À RÉAU

LA SOIRÉE DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES DU 4 NOVEMBRE

Le Conseil Municipal des Jeunes de Réau a organisé une soirée conviviale et ambiancée ce Samedi 04 Novembre entre 20h et 2h, qui a réuni plus de 70 jeunes. La soirée fut encadrée par des élus adultes. En suivant le rythme des sons endiablés animés par Laurent Martial, les jeunes ont pris du plaisir à bouger sur la piste de danse, et profité du buffet (chips, bonbons, pizzas...) à leur disposition. À l'occasion de cet évènement, le nouveau Conseil Municipal des Jeunes a pu se présenter aux autres jeunes, et prendre les commandes de cette soirée festive. Les invités sont sortis conquis de cette fête, dans la joie et la bonne humeur. D'autres évènements sont dès lors projetés par le CMJ, pour le plaisir des jeunes du village.



DU CHANGEMENT EN MAIRIE

Suite au départ de Patricia PERCET, nous avons eu le plaisir d'accueillir Magali MOULINOT, qui la remplace au poste de chargée des affaires scolaires et de la communication.

Magali est donc à votre écoute pour tous sujets liés au fonctionnement de l'école (activités périscolaires principalement).

La municipalité lui souhaite une grande réussite dans ses missions.

La vidéo de Réau vue du ciel prise par les drones lors des journées du patrimoine est disponible sur le site www.reau.fr

LA VIE À RÉAU

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

La cérémonie de commémoration de l'Armistice de la première guerre mondiale s'est déroulée le samedi 11 Novembre à 11h devant le monument aux morts.

En présence de Mme Virginie THOBOR, conseillère départementale, de membres du Conseil Municipal, des représentants des corps constitués, des enfants du CMJ et de plusieurs habitants de la commune, Monsieur le Maire a prononcé une allocution rappelant en particulier la terrible année 1917, il y a cent ans, avec son lot de batailles sanglantes.

Il a ensuite donné lecture du message de Madame la secrétaire d'Etat aux anciens combattants et victimes de guerre.

La matinée s'est poursuivie par un moment de recueillement au cimetière puis s'est terminée par le traditionnel et sympathique « verre de l'amitié ».



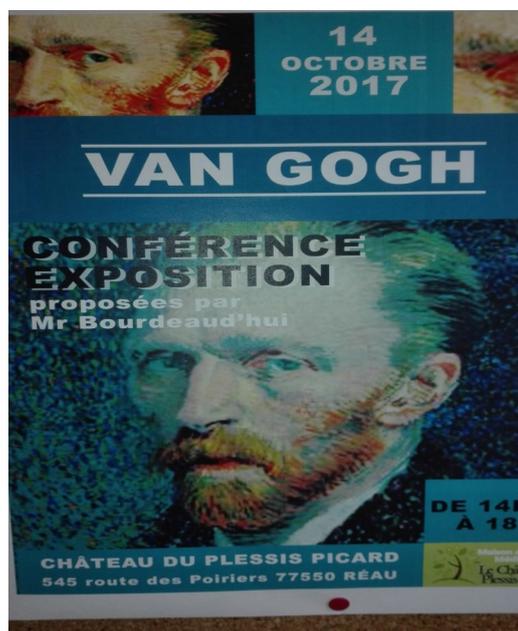
EXPOSITION VAN GOGH À LA MAISON DE RETRAITE



Le Samedi 14 octobre, la Maison de retraite du Plessis-Picard a organisé une exposition sur la fin de vie du peintre Vincent Van Gogh, à Auvers-sur-Oise.

Les pensionnaires de l'établissement et leurs familles ont unanimement salué la qualité des éléments exposés.

Monsieur le Maire était présent pour représenter la commune lors de cette initiative.



LA VIE À RÉAU

PROGRAMME DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX

Les 40 logements sociaux situés dans le programme de construction France Pierre, en cours de construction dans le centre bourg, (derrière la mairie), seront livrés en mars 2017 et sont gérés par « La résidence Urbaine de France ».

Les 40 logements sont répartis comme suit :

- 6 logements T1 (une pièce)
- 12 logements T2 (2 pièces)
- 20 appartements T3 (3 pièces)
- 2 appartements T4 (4 pièces)



Selon les catégories et le financement des logements, les loyers sont fixés comme indiqués ci-dessous charges comprises (chauffage/eau chaude avec parking) et jardin pour ceux en rez-de-chaussée.

- T1 entre 394.62 € et 531.44 €
- T2 entre 551.85 € et 723.52 €
- T3 entre 679.22 € et 816.47 €
- T4 entre 914.37 € et 962.59 €

Si vous souhaitez présenter un dossier de candidature, il vous faut avant tout vous inscrire en tant demandeur de logement afin de recevoir un numéro unique de logement (à remplir sur le site : www.demande-logement-social.gouv.fr) ou pour tous autres renseignements sur le site : www.groupe3f.fr.

Les personnes intéressées doivent ensuite déposer en mairie une copie de leur justificatif d'enregistrement de demande de logement, ainsi que les pièces justificatives nécessaires dont la liste se trouve sur le site www.groupe3f.fr avant le **08 janvier 2018**. Cette liste est également disponible en Mairie ou sur le site internet www.reau.fr.

Il est rappelé que pour prétendre à un logement social, les revenus du foyer ne doivent pas excéder les plafonds de ressources fixés annuellement.

Un premier examen des demandes aura lieu courant janvier.

La commune n'est pas réservataire sur ce programme, seule la communauté d'agglomération l'est, avec 6 logements. En conséquence, rien ne garantit que les demandes soient couronnées de succès.



Réau. Des entrepôts producteurs d'énergie : le maire interpelle Nicolas Hulot

Alain Auzet a envoyé un courrier à Nicolas Hulot, le ministre de la transition écologique et solidaire. Il demande une aide pour inciter les entreprises à se doter de panneaux solaires, dans le parc logistique de l'A5 Sénart, situé à Réau et Moissy-Cramayel.

Pour Alain Auzet, la centaine d'hectares de toitures plates peut se révéler être une aubaine pour la production d'énergie (©Adobestock)

Profiter du potentiel foncier du parc d'activités logistique de l'A5 Sénart pour installer des panneaux solaires sur la toiture des entrepôts. C'est l'idée d'Alain Auzet (SE), le maire de Réau. L' élu aimerait apporter sa pierre à l'édifice dans la lutte contre le réchauffement climatique et négocie actuellement avec de futures entreprises pour le déploiement d'environ 3000 m2 de panneaux solaires.

Plan « solaire logistique »

Mais Alain Auzet veut aller encore plus loin et mettre en place un véritable plan « solaire logistique ». À terme, se sont quelques 1 000 hectares d'entrepôts qui pourraient être équipés.

« Les bâtiments du parc d'activités de l'A5 Sénart, qualifiés HQE (Haute Qualité Environnementale), sont économes en énergie, pointe-t-il. Faire une logistique d'excellence, c'est bien. C'est un premier pas, mais on peut aller au-delà, en produisant de l'énergie. »

Alors, qui ne tente rien, n'a rien. Lundi dernier, le maire de Réau a décidé d'adresser un courrier à Nicolas Hulot, le ministre de la transition écologique et solidaire. Dans sa lettre, l'édile insiste sur « la pertinence d'utiliser des centaines d'hectares de plateformes, fortement consommatrices de foncier souvent agricole, pour y installer des panneaux. »

Et d'ajouter : « Ces plateformes, j'en suis convaincu, sont de formidables supports potentiels à l'intégration de panneaux solaires ».

Le hic : un retour sur investissement assez long. « Techniquement, c'est possible. Reste le besoin d'une aide financière incitative pour les entreprises », remarque Alain Auzet qui, à l'heure où nous imprimons, n'a pas encore reçu de réponse de la part du gouvernement.

« J'ai bon espoir, conclut-il. Si quelqu'un pouvait faire quelque chose, c'est bien Nicolas Hulot qui, selon moi, est moins politique que les autres et parvient à être dans l'action au-delà des étiquettes. »

Vanessa Relouzat La République de Seine et Marne - Publié le 11 Oct 17 à 10:05



LA VIE À RÉAU

AMÉLIORATION DE LA DESSERTE EN BUS À VILLAROCHE

Le tracé et les horaires de la ligne 51, reliant la gare de Lieusaint / Moissy-Cramayel à l'aérodrome de Villaroche ont été modifiés à compter du début du mois de Novembre.

En effet, dans le but de permettre la desserte du parc d'activité de l'A5, et d'améliorer la desserte de l'aérodrome de Villaroche et de l'entreprise SAFRAN, la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud, avec l'appui de la commune de Réau, a sollicité une modification du tracé de la ligne et une amélioration de la fréquence.

C'est désormais une réalité et la nouvelle ligne présente dorénavant une offre intéressante de transport en commun du lundi au vendredi pour les habitants du hameau de Villaroche.

Une grille horaire provisoire a été mise en place, celle-ci étant appelée à être modifiée prochainement.

L'arrêt le plus proche du hameau est l'arrêt " SNECMA Montereau", situé chemin du bassin à Montereau-sur-le-Jard, devant l'entreprise SAFRAN.

Pour toutes informations relatives aux titres de transports, horaires, ou autres, nous vous invitons à contacter le site internet de la société TRANSDEV : www.transdev-idf.com.

Nous espérons que cette desserte plus performante contribuera à l'amélioration du quotidien des riverains.

A cette occasion, la municipalité a également demandé que soit étudiée la création d'un arrêt à l'entrée nord du bourg (près de la salle des fêtes). Malheureusement, il n'a pas été possible de trouver une solution d'implantation qui permette d'emprunter la ligne de façon sécurisée.

En conséquence, l'EPA Sénart, qui réalisera le réaménagement de la RD 57, a été sollicité par la commune pour intégrer dans son aménagement futur des arrêts dans les deux sens de circulation.

Affiche publicitaire pour la ligne 51 de bus en mode amélioré. Le titre principal est "LA LIGNE 51 EN MODE" avec un grand signe plus à droite. En dessous, il est écrit "A PARTIR DU 6 NOVEMBRE 2017". Au centre, une illustration d'un bus gris avec des passagers à l'intérieur. À droite du bus, le texte indique "Une offre de 5h30 à 21h30 du lundi au vendredi !". En bas de l'affiche, les arrêts sont listés : Gare de Lieusaint, Parc d'activités d'Arvigny, Centre Aéronautique, Aérodrome de Villaroche, et Z.A. Villaroche Nord. Le slogan "Votré réseau se développe" est visible en bas à gauche. Les logos de Île de France mobilités, Grand Paris des Bus, et transdev sont en bas à gauche, et les sites web www.transdev-idf.com et www.vianavigo.com sont en bas à droite.



ACTION SOCIALE

AIDES SÉNIORS



Le CCAS a mis en place une nouvelle aide à l'intention des séniors (à partir de 70 ans ou 65 ans en cas de soucis de santé) pour participer aux frais d'aides au quotidien (ménage, jardinage) et sous conditions de ressources.

Conditions d'attribution :

Plafond de ressources maximum fixé à 2077 € de revenus bruts mensuels pour une personne seule et à 2596 € de revenus bruts mensuels pour un couple.

La participation mensuelle maximum par foyer est de 25 €.

La participation ne pourra dépasser 30 % du montant restant à charge toutes déductions déjà effectuées (APA, de la mutuelle, avantage fiscal déduit, Allocation MDPH).

Pour en bénéficier à compter du 1/12/2017 et pour l'année 2018, il convient de fournir avant le 15 février 2018:

- L'avis d'imposition 2017 sur les revenus 2016
- Une copie de la pièce d'identité
- Un relevé d'identité bancaire
- Présentation des factures acquittées
- Notification APA, notification MDPH,
- Copie des aides attribuées APA, Mutuelle....
- Certificat médical (pour les personnes âgées de 65 ans)

Les dossiers feront l'objet d'une étude en commission. Le paiement des participations attribuées seront réglées par semestre en juillet et décembre.

Le CCAS se réserve le droit de demander des justificatifs supplémentaires.

BON DE COMBUSTIBLES HIVER 2017-2018



Les bons de combustibles ont été renouvelés pour l'hiver 2017-2018. Ils sont attribués sous conditions de ressources aux personnes de 65 ans et plus, domiciliées à Réau pour leur habitation principale.

ACTION SOCIALE

TÉLÉASSISTANCE

Le CCAS prend en charge les frais de téléassistance pour les personnes âgées de 65 ans et plus. Pour en bénéficier, il convient de déposer une demande auprès du secrétariat de mairie, avec les justificatifs de paiements, une carte d'identité.



MANDAT DE NOËL 2017

Le CCAS a renouvelé le mandat de Noël, d'un montant de 50 euros, attribué aux personnes âgées de 65 ans et plus domiciliées à Réau sous conditions de ressources.

Pour bénéficier du mandat de Noël 2018, il conviendra de vous inscrire auprès du secrétariat de mairie avant le 1^{er} octobre 2018, en déposant votre pièce d'identité, l'avis d'imposition 2018 sur les revenus 2017 et un RIB.

REPAS DES SÉNIORS

Comme les années précédentes, les personnes âgées de 65 ans et plus, domiciliées à Réau, sont invitées à déjeuner à la salle des fêtes par la municipalité pour fêter la nouvelle année, le :

Mercredi 17 janvier 2018 à 12 h 00



Tous les habitants de Réau ayant eu 65 ans en 2017 sont invités à se faire connaître en mairie afin de pouvoir bénéficier de nos différentes activités.



L'EUROPE ET SON FONCTIONNEMENT (1/5)

Qu'on le veuille ou non, l'Union européenne est devenue un élément majeur de l'équilibre économique mondial. Il n'est pas insensé de dire qu'à l'avenir, la France ne pèsera quasiment rien en dehors de l'Europe.

Il nous a donc semblé important de rappeler les fondamentaux de l'Union Européenne, en commençant dans cette édition par quelques marqueurs essentiels de la construction de l'Europe. Le dossier se poursuivra dans les quatre prochains numéros votre « Info Réau ».

Les institutions et organes de l'Union, et leurs pouvoirs respectifs, découlent des traités fondateurs.

Dans ce cadre, le traité sur l'Union européenne mentionne notamment sept institutions « stricto sensu » :

- Quatre sont chargées de formuler les politiques et de prendre les décisions, à savoir le Conseil européen, le Conseil de l'Union européenne, la Commission européenne et le Parlement européen.
- Par ailleurs, la Cour de justice assure le respect du droit communautaire.
- La Banque centrale européenne a pour principale mission de garantir la stabilité des prix dans la zone euro.
- La Cour des comptes vérifie la légalité et la régularité des recettes et des dépenses de l'Union.

Au fil des années et des traités successifs, les pouvoirs de l'Union ont évolué sensiblement, de même que les procédures de décision.

LE PARLEMENT EUROPÉEN: LA VOIX DES CITOYENS DANS L'UNION EUROPÉENNE

PETIT GUIDE DU PARLEMENT EUROPÉEN



L'EUROPE ET SON FONCTIONNEMENT (1/5)

Les traités initiaux

Les effets désastreux de la seconde guerre mondiale et la menace constante d'une confrontation Est-Ouest ont fait de la réconciliation franco-allemande une priorité essentielle. Le partage de l'industrie du charbon et de l'acier par six pays européens, mis en place par le traité de Paris de 1951, a constitué la première étape vers l'intégration européenne. Les traités de Rome de 1957 ont renforcé les bases de cette intégration ainsi que l'idée d'un avenir commun pour les six pays européens.

Les évolutions jusqu'à l'acte unique

Les principales évolutions des premiers traités ont porté sur la création de ressources propres pour la Communauté, sur le renforcement des pouvoirs budgétaires du Parlement, sur l'élection des députés européens au suffrage universel direct et sur la mise en place du Système monétaire européen. En 1986, l'entrée en vigueur de l'Acte unique européen, qui a modifié substantiellement le traité de Rome, a renforcé l'intégration européenne par le biais de la création d'un vaste marché intérieur.

Les traités de Maastricht et d'Amsterdam

Le traité de Maastricht a modifié les précédents traités européens et créé une Union européenne fondée sur trois piliers : les Communautés européennes, la politique étrangère et de sécurité commune (PESC) et la coopération dans les domaines de la justice et des affaires intérieures (JAI). En vue de l'élargissement de l'Union, le traité d'Amsterdam a introduit les adaptations nécessaires à assurer un fonctionnement plus efficace et démocratique de l'Union.

Le traité de Nice et la Convention sur l'avenir de l'Europe

Le traité de Nice n'a préparé l'Union européenne que partiellement aux importants élargissements de 2004 et de 2007 vers l'est et le sud. À la suite des questions posées dans la déclaration de Laeken, la Convention sur l'avenir de l'Europe s'est donc efforcée d'élaborer une nouvelle base juridique pour l'Union sous la forme du traité établissant une Constitution pour l'Europe. En raison des résultats négatifs des référendums organisés dans deux États membres, ce traité n'a pas été ratifié.

Le Traité de Lisbonne

La présente fiche technique décrit la toile de fond et les dispositions essentielles du Traité de Lisbonne. Elle vise à rappeler le contexte historique qui a vu émerger ce dernier texte fondamental de l'Union européenne à partir de ceux qui l'ont précédé. Les dispositions spécifiques (avec les références des articles) et leurs effets sur les politiques de l'Union européenne sont expliqués plus en détail dans les fiches techniques suivantes consacrées à des politiques et à des aspects particuliers

La charte des droits fondamentaux de l'Union européenne

La charte des droits fondamentaux expose les droits de base qui doivent être respectés par l'Union européenne et par ses États membres dans la mise en œuvre du droit de l'Union. Il s'agit d'un instrument juridiquement contraignant qui a été élaboré pour reconnaître explicitement et pour mettre en évidence le rôle joué par les droits fondamentaux dans l'ordre juridique de l'Union.



Le « Domaine de Villaroche » :

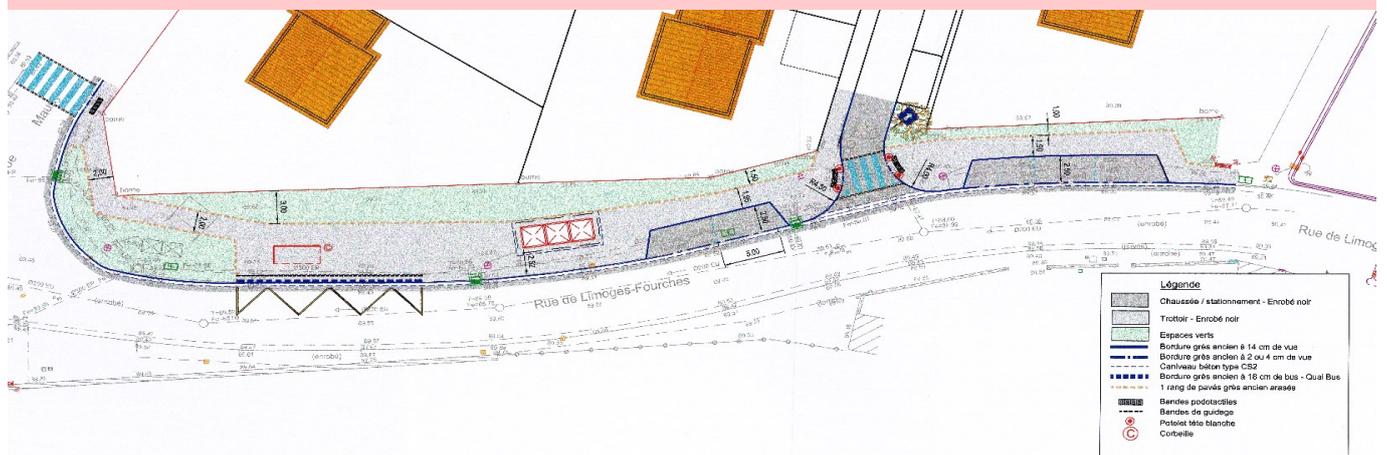
Toutes les maisons individuelles du programme « le domaine de Villaroche » sont désormais terminées.

Le chantier des 10 logements locatifs sociaux en est à la phase des finitions pour ce qui est de l'intérieur des logements. Rappelons que la livraison de ces logements est prévue pour la fin du printemps 2018.

Les travaux d'aménagement de la rue « du Montpas » (voie intérieure du lotissement) devraient commencer au mois de Février 2018.

La municipalité a de son côté fait réaliser une étude pour l'aménagement des abords de la rue de Limoges-Fourches, au droit du lotissement. Cet aménagement comprend l'implantation de containers à verres enterrés, un quai avec un abri pour la desserte du car scolaire, des places de stationnement, une sente piétonne et des espaces paysagers (voir illustration).

Les travaux seront inscrits au budget 2018 et devraient être réalisés autour de l'été.



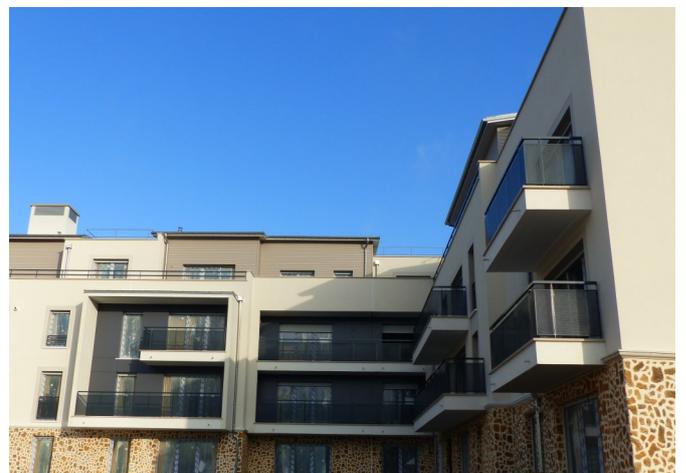
Les « Jardins de Réau » :

Les premiers logements seront occupés à la fin du mois de Mars 2018. Il s'agit des 40 logements locatifs sociaux de la Résidence Urbaine de France (RUF).

Ils sont actuellement en cours de finalisation (décoration, revêtements de sol, etc.).

Les travaux de paysagement et de clôture sont en train d'être réalisés.

Les logements neufs en « accession » (le second bâtiment et les 6 maisons de ville de la rue de la Croix des Anges) seront livrés environ un mois après.



Le parc d'activités de l'A5 :

Le chantier de construction de la plateforme logistique « Sigma 12 » d'environ 42 000 M², qui accueillera en 2018 la logistique de la société COCA-COLA, est désormais bien avancé.

Le chantier de l'entrepôt Leroy-Merlin, d'une superficie de 70 000 M², au Sud-Est du parc d'activités a démarré pour sa part au cours du mois de décembre.

L'entrepôt AG-REAL ESTATE, dont ¼ est implanté sur la commune de RÉAU, est désormais occupé par l'enseigne de e-commerce C-DISCOUNT.

La voie de contournement d'OURDY, on en est où ?

L'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) en vue des travaux et des acquisitions foncières nécessaires à la réalisation de la voirie de liaison entre l'A5a-RD57-A5b et à la requalification de la RD 57 s'est terminée au début du mois de Novembre 2017.

Un certain nombre de contributions ont été consignées au dossier d'enquête. Il appartient désormais au commissaire enquêteur d'émettre un avis sur ces contributions.

Tout ceci devrait mener à la délivrance d'un arrêté de DUP en début d'année 2018, ouvrant la voie à l'acquisition des parcelles nécessaires à ces voiries.

Alain AUZET interpelle le Ministre de la Transition écologique :

voir l'article « Lu dans la presse » en page 6

Le lotissement des Epinettes



Les derniers travaux d'aménagement du lotissement « des Epinettes » se déroulent en ce moment (paysagement). Les constructions des premières maisons vont démarrer sous peu.

Travaux de réparation de l'église, ça se précise !

Un diagnostic de l'église Saint-Julien s'est avéré nécessaire il y a quelques années, suite à l'apparition de fissures et à l'infiltration d'eaux de pluies.

Ce diagnostic a révélé la nécessité de remettre en état la toiture de l'édifice et de reprendre certaines parties de la charpente, avec pour conséquence la démolition de la voûte de la nef et sa reconstruction.

Face aux sommes importantes à engager pour cette rénovation, la municipalité a pris la décision de solliciter un Contrat Rural, afin d'obtenir un certain nombre de financements. Les financements obtenus couvriront environ 80% des travaux engagés (qui se montent approximativement à 500 000 €), soit un « reste à charge » d'environ 100 000 € pour la commune.

Il s'agit là de la 1^{ère} phase d'un vaste chantier de rénovation. La municipalité réfléchit d'ores et déjà à la mise en œuvre de la phase 2 dans les années à venir. Celle-ci consisterait à embellir les façades, en particulier en rejointoyant les murs en pierres.

Il est prévu que le chantier de la phase 1 soit mené du mois de mars au mois d'octobre 2018.

Durant ces travaux, l'église sera complètement fermée au public pour des raisons de sécurité.

Remise en état du chemin du cimetière, c'est fait!

Les travaux de remise en état de la rue « chemin du cimetière » ont été réalisés à la fin du mois d'octobre et sont à présent réceptionnés.



Création d'un Parking rue de la Carrière, ça avance...



Le chantier de réalisation d'un petit parking rue de la carrière a repris après plusieurs semaines d'inactivité au début de l'automne. Un nouveau retard a été pris en raison de l'éboulement d'un mur en pierres et de la découverte d'une canalisation susceptible de contenir de l'amiante. La municipalité a souhaité que ce mur soit reconstruit de façon traditionnelle (en pierres) afin de respecter une harmonie sur l'ensemble de ce parking. Cette mauvaise surprise a occasionné un retard et un surcoût. Néanmoins, il s'agit là d'un équipement qui est appelé à durer dans le temps et qui, par son emplacement dans le cœur de bourg, mérite un aménagement de qualité.

Mise en herbe d'un trottoir du hameau de Villaroche

Une portion de trottoir de la rue de Limoges-Fourches (sur la droite en allant vers la commune de LIMOGES-FOURCHES ne présentait plus d'utilité pour la circulation des piétons. La municipalité a donc décidé de l'engazonner, par soucis visuel et pour faciliter son traitement.

Installation d'une caméra de vidéo-protection place de la Mairie

Les travaux d'implantation d'une caméra de vidéo-protection sur le parking de la Mairie ont été commandés. Ils devraient être mis en œuvre au début de l'année 2018.

Ils font suite à une décision du Conseil Municipal, après que plusieurs vols et dégradations sur cette aire de stationnement aient été constatés.

Extension de l'école de la Colombe, le calendrier

Les travaux d'extension (phase 1) de l'école de la Colombe sont commencés depuis le début du mois d'Octobre.

Après que l'accès de chantier ait été réalisé, que l'ancienne maison de gardien ait été démolie, que les travaux lourds de terrassement se soient terminés, place désormais aux travaux de gros œuvre.



INFOS GRAND PARIS SUD

GRAND PARIS SUD se mobilise pour le Téléthon



À l'initiative de Yann PETEL, maire de Saint-Germain-lès-Corbeil et de Thierry LAFON, maire de Lisses, l'agglomération Grand Paris Sud a organisé un Run & Bike les 8 et 9 décembre.

En binôme, les équipes de chaque ville avaient pour défi de relier les 24 communes en 24h sur près de 115 km.

Deux des compétiteurs réaltais les plus aguerris, Messieurs Eddy RICHARD et Jocelyn BIANAY, devaient se relayer à pied et à vélo à leur rythme pour parcourir les 115 kms du parcours ... un véritable exploit ! Malheureusement Monsieur BIANAY, souffrant, n'a pas pu y participer.

L'objectif des équipes était de récolter au moins 10 000€ à cette occasion.

Le départ était devant le siège délibératif de l'agglomération à [Lieuxaint](#) le 8 décembre à 18h et à l'arrivée au l'AFM-Téléthon à Evry le 9 décembre à 18h.

Bravo aux jeunes du C.M.J. et aux habitants de Réau pour leur accueil enthousiaste à la salle des fêtes.

LE CARNET DE RÉAU



Naissances :

VALLEE PAROLARI Enoha

08/11/2017

Parc du Plessis Picard

BONTHONNOU Lana

03/12/2017

Parc du Plessis Picard

Mariages :

Sabaithong KINGKITTISAK et Mickael GUYADER mariés le 14 octobre 2017

LA VIE À L'ÉCOLE

LES RYTHMES SCOLAIRES POUR LA RENTRÉE 2018

Lors du Conseil Municipal du 11 Décembre, les élus ont validé la proposition de la commission scolaire de revenir à la semaine des 4 Jours à partir de la rentrée scolaire de Septembre 2018.

En effet, le nombre croissant d'enfants à l'école de la Colombe ne permet plus d'assurer la tenue des NAP (nouvelles activités périscolaires). Cela poserait plusieurs difficultés : manque de locaux, impossibilité de trouver des animateurs et coût financier important.

Le choix s'est donc porté, comme dans bon nombre de communes, sur le retour de la semaine de cours à 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi).

L'accueil de loisirs, actuellement ouvert le mercredi après-midi, sera étendu au mercredi en journée complète afin d'apporter une solution de garde aux parents.

Cette orientation sera soumise à l'approbation du Conseil d'Ecole.



LE PORTAIL FAMILLE

Un portail famille a été mis en place cet été.

Il vous permet de réaliser vous-mêmes vos inscriptions (ou désinscriptions) de tous les services périscolaires **directement sur internet**.

Les modalités d'inscription ou d'annulation demeurent inchangées, à savoir qu'à compter du jeudi à 15 h vous ne pourrez plus inscrire ou désinscrire votre enfant des services périscolaires (passée cette date, pour la garderie du soir, les N.A.P. ou le bus, vous pourrez envoyer un mail au service enfance).

Pour **créer votre espace**, vous devez tout d'abord en faire la demande au service enfance de la Mairie, exclusivement par mail (enfance@reau.fr) en précisant bien votre adresse mail.

Vous recevrez ensuite un mail que vous prendrez soin de lire entièrement. Un **code d'activation vous sera fourni**.

Vous n'aurez plus qu'à vous connecter sur www.monespacefamille.fr afin de créer votre compte.

LA VIE À L'ÉCOLE

PRÉINSCRIPTIONS EN MATERNELLE



Afin d'organiser dans les meilleures conditions possibles la rentrée des classes de septembre 2018, nous vous demandons de bien vouloir procéder à la préinscription en maternelle des enfants nés en 2015 et des enfants nouvellement arrivés sur Réau.

Si vos enfants sont concernés, vous êtes invités à vous rendre en Mairie, dès maintenant, munis du livret de famille et d'un justificatif de domicile à Réau.

Vous recevrez ensuite la fiche d'inscription scolaire qui vous permettra de confirmer votre inscription auprès de la Directrice de l'école de la Colombe, Madame Catherine MONTEBAULT.

DES NOUVELLES DU CENTRE DE LOISIRS



L'équipe d'animateurs va tout au long de l'année proposer aux enfants des ateliers divers et variés chaque vendredi.

Les enfants participeront à 2 ateliers de leur choix chaque vendredi.

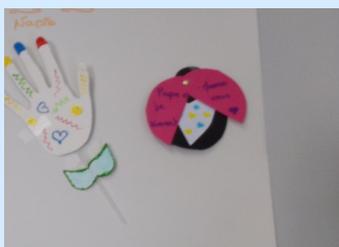
2ème période : janvier/février

- Activités sportives : découverte de sports différents et/ou yoga des petits
- Activités culturelles : théâtre, chant...
- Activités manuelles : activités en rapport avec la période (automne, halloween, Noël...)
- Activités en lien avec le projet culturel (création d'instruments de musique)

3ème période : mars/avril

- Activités sportives
- Activités culturelles : théâtre, chant...
- Activités manuelles : activités en rapport avec la période
- Activités multimédia

Activités autour de la citoyenneté : Tout au long de l'année nous allons participer au défi recyclum.



LA VIE À L'ÉCOLE

DES NOUVELLES DU CENTRE DE LOISIRS

L'automne s'est installé mais nous avons quand même pu profiter des quelques rayons de soleil. Le thème du mois d'Octobre était « Découverte des Métiers artisanaux » et nous avons eu des petits chefs cuisiniers en herbe ! des artistes peintres...

La sorcière gribouille s'est invitée au centre de loisirs et a volé tous les bonbons...il a donc fallu les retrouver. Nous avons clôturé cette 1ere période avec une jolie chasse aux bonbons d'Halloween.

Fête d'Halloween
Tous les enfants avaient revêtis leurs plus jolis horribles costumes



.....SORTIE A LA FERME DE POUILLY LE FORT.....ATELIER FABRICATION DE PAIN.....



Nos mercredis c'est ça.....



Atelier Cuisine

.....Mais Aussi.....

Nos ateliers sportifs

.....Et nos activités manuelles.....



Le Mercredi 20 Décembre, une grande fête se prépare avec la visite du Père Noel. Inscrivez-vous vite !!!!

Contact pour le centre de loisirs : Florence Bounon directrice

florence.bounon@ufcv.fr

06.35.81.20.69

LA RUBRIQUE DES ENFANTS

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Les élèves de CE2 CM1 ont étudié la sécurité routière et débattu ensemble

Pour être un bon passager en voiture,

Il ne faut pas être devant avant 10 ans.

Il faut s'attacher.

Il ne faut pas se détacher.

Il ne faut pas se chamailler.

Il ne faut pas ouvrir la porte en marche.

Il faut rester calme et sage.

Il ne faut pas jeter des choses par la fenêtre.

Il faut faire des jeux calmes.

Il ne faut pas embêter le conducteur.

Il ne faut pas sortir la tête par la fenêtre.

Il faut mettre sa ceinture même pour un petit trajet.

Avant 10 ans , il faut un réhausseur.

Il faut descendre du côté trottoir.

On peut dormir en restant attaché.

Et voilà !

Adil, Maïwenn, Jade, Mathys, Ruben ,Annaelle, Maëlys, Ottman, Nora, Eden, Nathanaël, Ethan, Thaïs, Mélina, Killian et Sâra



Rappel à nos jeunes cyclistes, le port du casque et du gilet de sécurité est obligatoire !



« J'invente une histoire magique, fantastique, pleine d'aventures dans laquelle existe un chien bleu »

Un chien bleu vient d'arriver sur la planète « OS ». Ce chien appartenait aux extra-terrestres. Il rencontra un humain et l'humain l'adopta.

Mais le chien pouvait être repéré par les extra-terrestres, alors ils posèrent un piège sur la planète « Os » et attrapèrent l'humain et le chien. Il faisait tout noir mais le chien éclaira la prison de sa lumière bleue et l'humain trouva une épée ainsi qu'un passage secret et ils furent.

Mais le chef des extra-terrestres partit à leur poursuite et leur lança un éclair de feu.

L'humain fut blessé mais le chien attaqua le chef des extra-terrestres avec sa couleur bleue et le bleuit à son tour, comme cela, il s'enfuit avec l'humain.

Rédouane CMI



Il était une fois, sous l'eau, un pays caché.

Julie entra dans ce pays et trouva un chien bleu attaché à une brique. Elle voulait libérer et adopter ce chien bleu de toutes ses forces mais une fleur lui dit : « Ne détache pas ce chien sinon je te transforme en fourmi !! ».

Julie revint le soir dans le pays caché pendant que la fleur dormait et détacha le chien.

Le lendemain matin, la fleur, voyant que le chien n'était plus là, se mit en colère.

Julie se dépêcha de rentrer chez elle et son père lui demanda qui était ce chien.

« Tu vas rendre ce chien ou tu quittes cette maison ! »

Julie fit semblant de ramener le chien bleu et le cacha dans sa chambre. La maman de Julie entra dans la chambre et demanda à sa fille qui était ce chien.

Le père de Julie se mit en colère et demanda encore à Julie d'où venait ce chien et lui ordonna de le ramener d'où il venait, mais Julie expliqua l'aventure de ce beau chien bleu et ses parents comprirent combien il était important pour elle et lui donnèrent l'autorisation de le garder avec elle.

Le chien bleu grandit et devint un très beau grand chien bleu et surtout le meilleur ami de Julie.

Léa

LA VIE ASSOCIATIVE

LE COMITÉ DES FÊTES

16 Novembre 2017 : « le Beaujolais nouveau »

Cette année encore c'est autour d'un buffet et d'une dégustation du Beaujolais que nous vous avons accueillis pour un moment de convivialité et d'échanges dans la joie et la bonne humeur.

Merci d'avoir répondu si nombreux cette année à notre invitation...

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux réaltais venus faire connaissance lors de cette soirée...



Coordonnées du Comité des Fêtes : M. DECK au 06.38.40.57.96 ou par mail : comitedesfetes.reau77@yahoo.fr

LES CONSEILS MUNICIPAUX

Lors de la séance du 6 Novembre 2017, le Conseil Municipal :

A décidé de laisser inchangés les taux de taxe d'aménagement pour l'année 2018.

A attribué les lots « couverture & étanchéité », « façades » et « revêtements de sols » dans le cadre des travaux d'extension de l'école.

A sollicité une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile de France (DRAC) dans le cadre des travaux de réfection de l'église.

Lors de la séance du 11 Décembre 2017, le Conseil Municipal :

A décidé de solliciter une subvention au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) dans le cadre de travaux d'aménagement du cimetière (ménagement des allées principales en vue de ne plus utiliser de produits de traitements phytosanitaires et amélioration visuelle)

A accordé une dérogation au repos dominical à la société XPO Supplay Chain France pour son entrepôt XPO Logistics du Parc de l'A5

S'est positionné en faveur d'un retour à la semaine des 4 jours de travail pour les enfants de l'école de la Colombe à partir de la rentrée scolaire de Septembre 2018

A décidé d'allouer une indemnité de conseil au Comptable du Trésor

Tous les compte rendus des conseils municipaux sont consultables sur les panneaux d'affichage ou en mairie.

DATE DES PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX

Toutes les séances sont publiques. Elles ont lieu en Salle du Conseil Municipal à 19 h 30.

- Lundi 22 janvier 2018
- Lundi 26 mars 2018
- Lundi 9 avril 2018

REAU PRATIQUE

RECENSEMENT 2018

Cette année, notre commune est concernée. Des agents recenseurs viendront à votre domicile entre le 18 janvier et le 17 février 2018. Ils seront munis d'une carte officielle tamponnée par la Mairie avec leur nom, prénom et une photo d'identité.

Se recenser est un geste civique, utile à tous.

PUBLI-COMMUNIQUÉ



RECENSEMENT

de la population 2018

www.le-recensement-et-moi.fr



LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 18 JANVIER AU 17 FÉVRIER 2018
SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE, UTILE À TOUS
Plus d'information sur www.le-recensement-et-moi.fr

LE RECENSEMENT, C'EST UTILE À TOUS

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

LE RECENSEMENT, C'EST SIMPLE : RÉPONDEZ PAR INTERNET COMME DÉJÀ 4,8 MILLIONS DE PERSONNES

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présentera chez vous muni de sa carte officielle. Il vous remettra la notice sur laquelle figurent vos identifiants pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre par internet, l'agent recenseur vous remettra les questionnaires papier à remplir qu'il viendra ensuite récupérer à un moment convenu avec vous. Pour faciliter son travail, merci de répondre sous quelques jours.

- Pour accéder au questionnaire en ligne, rendez-vous sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur « Accéder au questionnaire en ligne ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent recenseur vous a remise lors de son passage. Attention à bien respecter les majuscules et les minuscules, sans espace entre elles. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.

- Si vous répondez sur les documents papier, remplissez lisiblement les questionnaires que l'agent recenseur vous remettra lors de son passage. Il peut vous aider si vous le souhaitez. Il viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

LE RECENSEMENT, C'EST SÛR : VOS INFORMATIONS PERSONNELLES SONT PROTÉGÉES

Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

POUR EN SAVOIR PLUS, VOUS POUVEZ VOUS ADRESSER À VOTRE AGENT RECENSEUR,
À VOTRE MAIRIE OU VOUS RENDRE SUR LE SITE WWW.LE-RECENSEMENT-ET-MOI.FR



Insee & votre commune



REAU PRATIQUE

LE CABINET INFIRMIER

Au cabinet infirmier, une nouvelle infirmière a pris le relais de Mesdames LELIEVRE et NOTIN. Il s'agit de Madame Valérie EKEKE.

Elle assure les soins à domicile 7 jours sur 7 ou au cabinet sur rendez-vous.

Madame Valérie EKEKE est joignable au 07.68.50.28.89



OLIVIER FAURE, VOTRE DÉPUTÉ À VOTRE ÉCOUTE



Le député de la circonscription de Sénart-Le Mée, Olivier FAURE, réélu le 18 juin dernier, est disponible et à l'écoute des habitants, des associations, des différents acteurs économiques, culturels, artistiques....

Il reçoit sur rendez-vous lors de permanences en circonscription.

Contact : olivierfaure.depute77.11e@gmail.com

ou par téléphone au 01 64 40 69 28

LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES

La Salle des Fêtes est louée exclusivement aux habitants de la commune pour leur propre manifestation.

La location s'effectue du vendredi soir au lundi matin.

Les tarifs :

- Petite salle uniquement (avec cuisine) : 150 euros
- Petite et grande salles (avec cuisine) : 300 euros

La petite salle peut accueillir jusqu'à 50 personnes, la grande salle jusqu'à 140 personnes.

Les tables et chaises sont également fournies.

Les démarches :

Si vous souhaitez louer la salle des fêtes, vous devez envoyer un courrier au plus tôt 6 mois avant la date choisie, en précisant la date, le type de manifestation et le nombre de personnes.

Si la salle est disponible, vous recevrez alors un courrier, accompagné du règlement, vous indiquant les formalités (paiement, chèques de caution, attestation d'assurance, remise des clefs).



RÉAU PRATIQUE

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Horaires d'ouverture au public :

Lundi, Mardi, Jeudi : de 11 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 18 h 00

Vendredi : de 11 h 00 à 12 h 00

Jours de fermeture de la mairie au public : Mercredi et Samedi toute la journée
Vendredi après-midi

MAIRIE

2 Rue de la Croix des Anges
77550 REAU

☎ 01.60.60.85.55
☎ 01.60.60.26.48

✉ Accueil@reau.fr
Site : reau.fr

PLAN HIVERNAL

Un plan de salage des routes communales a été établi. Il détermine la liste des routes qui seront salées si ces dernières sont considérées dangereuses :

- Rue Frédéric Sarrazin
- Rue de la Croix des Anges
- Tout le parcours du car scolaire



Le salage des routes n'étant pas sans impact sur l'environnement, la Commune a décidé de saler les routes uniquement en cas de conditions climatiques sévères.

Pensez à rentrer vos véhicules afin de faciliter le passage de la déneigeuse.

VOTRE CALENDRIER DE COLLECTE DANS LE JOURNAL

L'agglomération Grand Paris Sud – qui organise la collecte des déchets ménagers et recyclables dans votre commune – vous invite à trouver dans ce journal votre calendrier de collecte 2018. Le calendrier avec ses pictogrammes de couleur vous indique comment trier en fonction des bacs et des modes de collecte. Emballages en plastique, carton et papier, ordures ménagères, déchets verts, sapins de Noël... Repérez en un clin d'œil les jours de ramassage et, en fonction des déchets, les collectes en porte à porte, celles en apport volontaire et les adresses et horaires des déchèteries de votre secteur.

Retrouvez également les consignes pratiques concernant le tri des déchets dans les différents bacs mis à votre disposition par l'agglomération. (Attention ! en cas d'erreurs de tri le contenu d'un bac ne peut être ramassé).

Une question, une hésitation ? téléchargez l'application « le guide du tri » sur GOOGLE PLAY ou APPLE STORE.

Et maintenant, à vous de trier !

ERRATUM : collectes effectuées tous les jours fériés sauf le 1er mai 2018, 25 décembre 2018 et 1er janvier 2019

REAU PRATIQUE

CAISSE DÉPARTEMENTALE D'AIDE AU LOGEMENT DE SEINE ET MARNE (C.A.D.A.L.)

CAISSE DÉPARTEMENTALE d'AIDE AU LOGEMENT de SEINE ET MARNE

C.A.D.A.L.

La CAISSE DÉPARTEMENTALE D'AIDE AU LOGEMENT de Seine et Marne, "C.A.D.A.L." créée et financée par le Conseil Départemental du 77 propose des PRETS pour aider au financement des opérations immobilières suivantes :

- ✦ ACCESSION à la PROPRIÉTÉ (acquisition de neuf ou d'ancien)
- ✦ CONSTRUCTION
- ✦ RACHAT DE SOULTE
- ✦ AGRANDISSEMENT
- ✦ RENOVATION, AMÉLIORATION, ADAPTATION, REHABILITATION
- ✦ TRAVAUX de COPROPRIÉTÉ

Certaines conditions sont demandées pour pouvoir bénéficier de ces prêts :

✦ L'habitation doit se situer en Seine et Marne et doit constituer la résidence principale et personnelle du demandeur,

✦ Sont appliqués, le barème de ressources CADAL.

COMPOSITION DU FOYER	PLAFONDS DE RESSOURCES	MONTANT MAXIMUM DU PRET
- 1 Personne	26 500 €	10 000 €*
- 2 Personnes	36 200 €	
- 3 Personnes	43 800 €	
- 4 Personnes	46 500 €	
- 5 Personnes	52 300 €	
- 6 Personnes	59 100 €	
- 7 Personnes et +	65 500 €	

MONTANT DES PRETS*

Construction et acquisition : Prêts de **10 000 €**

Agrandissement & Amélioration : Taux d'intervention de **70 %** du coût total des travaux, des matériaux ou de la quote-part et prêts plafonnés à **10 000 €**

TAUX D'INTERET

1 %

DURÉE DE REMBOURSEMENT

3 - 5 - 7 ou 10 ans (suivant la nature du projet)

Pour en savoir plus...

Courrier : C.A.D.A.L.
Hôtel du Département
CS 50377
77010 MELUN CEDEX

Bureaux : C.A.D.A.L.
3 rue Paul Cézanne
La Rochette
77000 MELUN

☎ 01.60.65.94.88
☎ 01.64.87.95.07
☎ 01.60.59.00.58

@-mail : cadal77@wanadoo.fr
<http://cadal77.wix.com/cadal77>



Dates à retenir



Lundi 8 janvier 2018

*Cérémonie des vœux du Maire à
19h30 à la salle des fêtes*

Mercredi 17 janvier 2018

Repas des seniors

Samedi 17 février 2018

Repas d'hiver sur le thème asiatique

Organisé par le Comité des Fêtes

INFO REAU N°41

Décembre 2017

Directeur de la publication : Alain AUZET

L'équipe de rédaction : Les membres du Comité de rédaction

Création et mise en page : Magali MOULINOT

Impression : Imprimerie de Nangis - Imprimé sur papier PEFC
à 520 exemplaires

Dépôt légal : 1er trimestre 2011

